

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 164^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 26 avril 2016, à 17 h, sous la présidence de Mme Francine Ranger, présidente du conseil d'administration.

Participent à l'assemblée :

Mesdames	Hélène Bailleu Patricia Daireaux Chantal Fournier Hélène Latendresse Francine Ranger Diane Raymond
Messieurs	Hugo Beauséjour Marcel Côté Robert Dussault Sylvain Harvey Francis Malo Henri Mondor Michel Rouleau Benoît Valiquette Guy J. Vandandaigue

Absences motivées :

Madame	Yancy Leblanc
Monsieur	Benoît Tessier

Participe également à l'assemblée :

Monsieur	René Parent, directeur des grands chantiers
----------	---

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Hélène Pichette, adjointe à la direction générale
--------	---

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

La présidente d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

164.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de M. Guy J. Vandandaigue, dûment appuyée par Mme Hélène Latendresse,

« *Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

164.1 Adoption de l'ordre du jour

164.2 Nomination au poste de direction du collège constituant de L'Assomption

164.3 Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires

164.3 Levée de l'assemblée »

Adoptée à l'unanimité.

164.2 Nomination au poste de direction du collège constituant de L'Assomption :

Le directeur général présente la candidature recommandée par le comité de sélection au poste de direction du collège constituant de L'Assomption.

Attendu la vacance à la direction du collège constituant de L'Assomption;

Attendu que Mme Francine Ranger, présidente du conseil d'administration, Mme Véronique Lefrançois, présidente du conseil d'établissement de L'Assomption, M. Marcel Côté, directeur général, Mme Hélène Bailleu, directrice du collège constituant de Joliette, M. Michel Rouleau, directeur du collège constituant de Terrebonne, et M. Hugo Beauséjour, enseignant au collège constituant de L'Assomption et membre du conseil d'administration ont été nommés comme membres du comité de sélection chargés de recommander un candidat ou une candidate au conseil d'administration, étant entendu que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, agissait en tant que secrétaire du comité;

Attendu les travaux réalisés par le comité de sélection en vue de recommander une candidature auprès des instances concernées;

Attendu la recommandation unanime du comité de sélection;

Attendu les avis favorables de la commission des études et du conseil d'établissement de L'Assomption recueillis en vertu des dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

« Il est résolu de nommer M. Alain Lamarre au poste de directeur du collège constituant de L'Assomption. »

Adoptée à l'unanimité.

Attendu la résolution du conseil d'administration à l'effet de nommer M. Alain Lamarre au poste de directeur du collège constituant de L'Assomption;

Attendu le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel;

Attendu les dispositions de l'article 8.04 du Règlement de régie interne du Cégep régional qui confie au directeur général l'application des règles et des conditions de travail régissant les directeurs de collège constituant;

Attendu l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

Sur proposition de M. Guy J. Vandandaigue, dûment appuyée par M. Francis Malo,

« Il est résolu :

- d'établir la durée du mandat de M. Alain Lamarre, à titre de directeur du collège constituant de L'Assomption, à cinq ans, et ce, à compter du 3 mai 2016;*
- de mandater le directeur général pour conclure et signer, conjointement avec la présidente du conseil d'administration, le contrat de travail du nouveau directeur du collège constituant de L'Assomption. »*

Adoptée à l'unanimité des membres habiles à voter.

CARL-160426-02

CARL-160426-03

164.3 Fonds d'investissement pour les établissements postsecondaires :

Le directeur général présente le dossier.

Le Cégep régional de Lanaudière a déposé 10 projets de réfection, de rénovation et de construction dans le cadre du Fonds d'investissement pour les établissements post-secondaires. Ce dépôt doit faire l'objet d'une recommandation du conseil d'administration afin de déléguer et d'autoriser le directeur général à signer et à déposer les demandes de subvention.

Attendu le nombre important de projets de réfection, de rénovation et de construction que le Cégep régional de Lanaudière aura à réaliser au cours des prochaines années;

Attendu l'appel de propositions lancé par le gouvernement du Canada dans le cadre du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires;

Attendu que le Cégep régional de Lanaudière a déposé 10 projets, pour un montant total estimé à 16 M\$;

Sur proposition de Mme Francine Ranger, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

« Il est résolu de déléguer et d'autoriser le directeur général à signer et déposer les demandes de subvention du Cégep régional de Lanaudière dans le cadre du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires. »

Adoptée à l'unanimité.

CARL-160426-04

164.4 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 17 h 15.

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée